

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 308, 6 mars 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Philippe Abravanel
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Claude Crevoisier
Jean-Daniel Delley

TCS : les premiers grains de sable

Encore une fois l'idéologie bornée et meurtrière de l'automobile prônée par le TCS l'a emporté : à Genève, le projet de loi pour un développement des transports publics a été rejeté le week-end passé.

Ce sont les mâles, et qui plus est les mâles automobilistes, qui font la politique, alors que les transports publics genevois, lents et irrationnels, transportent principalement des femmes, des vieux et des travailleurs étrangers...

Sans en référer à ses membres — l'enquête contre la limitation de vitesse lui a servi de leçon — le comité directeur du TCS genevois n'avait pas lésiné sur les moyens pour que le « non » l'emporte (il serait éclairant de connaître l'origine des fonds investis dans une publicité envahissante à cette occasion précise !). Le surcroît d'énergie manifesté là n'est pas du reste simplement un signe de santé financière, il est à la mesure des résistances et des difficultés nouvelles que le « lobby » de l'automobile rencontre aujourd'hui. Longtemps considéré sur le plan politique comme l'équivalent des grandes églises, le Touring Club Suisse se voit maintenant contesté et critiqué à l'image de la déesse dont il est le grand-prêtre.

Les attaques des écologistes ont pu être minimisées (« sectaires frustrés qui n'ont pas les moyens de s'acheter de grosses automobiles »), mais la crise — fabriquée ou non — de l'énergie a remis beaucoup plus brutalement en question la priorité absolue accordée à l'automobile. Pour ceux qui ont fondé tout ou partie de leur carrière professionnelle et politique sur les quatre roues et le TCS, la déconvenue est grande ; d'où la hargne et l'agressivité dont la plupart font preuve aujourd'hui.

Parallèlement à cette remise en question de l'extérieur, une opposition est en train de se constituer au sein du TCS lui-même. Certains membres, attirés par les prestations pratiques de l'associa-

tion, n'en acceptent pas pour autant la métaphysique automobiliste.

A Genève, la prise de position du comité directeur du TCS a suscité la création d'une Association d'automobilistes pour les transports publics (responsable : Gilles Guegen, 20, rue Fr.-Grast, 1208 Genève).

A Berne, le conflit est déjà plus avancé. Membre de la section du TCS Bern-Mittelland, le jeune économiste et spécialiste des pays en voie de développement, Rudolf H. Strahm, a développé devant l'assemblée générale une attaque contre le journal « Touring ». Il l'accusait d'être inféodé à l'industrie automobile, cela au détriment des consommateurs que sont les membres du TCS, et par ailleurs de réserver ses attaques aux autorités, aux transports publics et aux défenseurs de l'environnement. Conséquence encourageante : l'assemblée acceptait derechef à la quasi-unanimité une proposition selon laquelle la conception du journal devait être revue et une place suffisante accordée à une mise en question de la circulation automobile sous l'angle politique, fiscal et écologique. Invitée à donner son point de vue, la direction du « Touring » brillait par son absence...

La victoire du TCS genevois sur les transports publics risque d'être une victoire à la Pyrrhus.

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3 : Jura : réveil civique ou aliénation collective ? ; p. 4 : AVS : les vieux trinqueront ; p. 5 : Interruption de grossesse : des faits au-delà de la polémique ; p. 6 : La sécurité de l'emploi : des buts concrets pour un combat difficile ; p. 7 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz : La police et le bruit ; p. 8 : Après le vote « conjoncturel » : Mais qui représente M. Chevallaz au Conseil fédéral ? — La semaine dans les kiosques alémaniques : Ne parlez pas de corde...

Jura: réveil civique ou aliénation collective?

Préoccupée par des questions d'intendance, la Suisse ne se soucie guère de ce qui se passe actuellement dans le Jura. Jouant les Ponce Pilate, les hautes autorités fédérales, comme d'ailleurs celles des cantons, veulent ignorer l'importance politique pour la Suisse du plébiscite jurassien du 16 mars. Et pourtant...

Des appels ont été lancés à des personnalités de notre pays pour des missions de bons offices dans le Jura, des plaintes ont été adressées au Conseil fédéral pour signaler la gravité de la situation dans le Jura. Rien? Aucune réaction? Si! le contrôle des registres électoraux...

Les Jurassiens savent aujourd'hui qu'ils ne doivent rien attendre de l'officialité helvétique. Est-ce la peur de déplaire à la Berne cantonale? Est-ce une absence d'imagination politique? Est-ce plus prosaïquement un manque de générosité et de sens de la justice?

On ne doit pas, dans ces conditions, s'étonner de l'opinion qu'ont les Jurassiens de la Confédération; on ne devrait en outre pas être outragé lorsqu'ils disent tout haut leur sentiment.

Un climat politique tendu

S'adressant essentiellement aux « paumés » de la société moderne (les femmes, les ouvriers des branches en déclin, les agriculteurs de montagne), s'appuyant sur une masse peu ou pas politisée, Force dite démocratique a donné le ton d'une campagne de peur, de rogne et de haine, semant la discorde dans les familles, dans les sociétés, dans les entreprises, dans les églises même.

Le mouvement pro-bernois a créé, en quelques mois, un véritable climat de « guerre civile ». Appellant réveil civique, la montée du sectarisme et de l'intolérance, les antiséparatistes tentent de faire régner une terreur qui rappelle étrangement un passé pas très lointain. Tout, dans le vocabulaire (« redressement national, contamination des

saines populations, chasse à la vermine séparatiste », etc.) comme dans les comportements (boycottage de commerçants, dénonciation des « intellectuels traîtres et des journalistes vendus », atteintes à la propriété, et, tout récemment, plastilage d'une imprimerie) évoque la montée du fascisme d'entre-deux-guerres. Tout... même la crise économique.

Après le 16 mars, le Jura-Sud sera « politiquement mûr » pour les aventures d'une quelconque Action Nationale.

Les forces en présence

Du côté pro-bernois, on trouve aussi tout ce que le Jura-Sud produit de plus réactionnaire, notamment l'UDC et les socialistes de droite (tendance bernoise). Animée par la peur du lendemain, par la crainte malade des Jurassiens du nord, la masse pro-bernoise (sinon tout simplement bernoise) jette toutes ses forces dans le combat dont l'enjeu n'est plus, rappelons-le, comme le 23 juin dernier, la création ou non d'un nouveau canton helvétique (il s'agit pour les habitants du Jura-Sud de dire s'ils entendent rester Jurassiens à part entière ou s'ils préfèrent devenir Bernois... momentanément francophones).

En face, les mouvements jurassiens sont d'accord sur le mot d'ordre « Non à l'éclatement du Jura! ». Ce « non » unitaire recouvre cependant quelques nuances utiles à connaître. Pour le Rassemblement Jurassien, il s'agit d'empêcher qu'une partie du Jura ne reste bernoise; la Troisième Force, fidèle à ses principes, s'oppose fermement à l'éclatement du Jura et démontre, à l'aide d'intéressants dossiers, les conséquences dramatiques d'une telle issue; le mouvement Jura-Sud autonome, qui a lancé une initiative constitutionnelle visant à permettre la création d'un demi-canton, estime que cet objectif ne peut être atteint qu'en passant par le canton du Jura; la génération montante, sous la dénomination de Jeunesse-Sud, fait enfin campagne sur le thème « Jura je t'aime et pour que tu n'éclates pas, je vote non ».

Pronostics

Les forces autonomistes rencontrent de nombreuses difficultés dans la campagne :

— impossibilité presque absolue de tenir des conférences publiques à cause des menaces et des refus d'accorder des salles,

— difficultés pour faire parvenir l'information écrite jusqu'aux citoyens, car l'acheminement des imprimés n'est plus garanti, ni par la poste, ni par les messageries,

— pressions sur les fonctionnaires et sur les salariés,

— menaces et insultes quotidiennes, souvent anonymes.

(...) « Alors que doivent faire les socialistes jurassiens? Laisser les autres modeler à leur guise ce nouvel Etat et attendre gentiment le Grand Soir? L'attitude de ceux qui, aujourd'hui, ont pris l'initiative de donner un nouveau porte-voix aux socialistes jurassiens est différente. « Il faut aller à l'idéal et comprendre le réel » écrivait Jaurès. Cette maxime sera la nôtre! » Un vide est ainsi comblé à point nommé : un mensuel socialiste est né au Jura, « Le Peuple jurassien » (politique suisse et jurassienne, dossier, nouvelles de la gauche dans le monde, vie des sections et interview-express). Abonnement auprès de E. Beuret, rue des Chênes, 2800 Delémont.

Malgré cela, et peut-être grâce à cela, les mouvements autonomistes semblent gagner du terrain dans les trois districts du Sud auprès d'une partie de l'électorat encore allergique aux moyens totalitaires. Une telle avance devrait révéler que l'idée d'unité du Jura rencontre tout de même un écho dans bien des milieux qui ont voté « non » lors du premier plébiscite.

Dans le district de Moutier, les pro-Bernois sont inquiets de l'évolution de la situation (évolution confirmée par un sondage d'opinion effectué un mois avant le scrutin fatidique).

Le destin du Jura est aujourd'hui tracé. En effet, le Jura, avec au minimum les six districts romands (plusieurs observateurs l'ont affirmé) sera tôt ou tard un nouveau canton suisse.

Dans le district de Moutier se joue donc, non pas l'avenir du Jura, mais le calendrier du rattachement des districts restés bernois au canton d'ores et déjà créé.

La progression autonomiste ne sera peut-être pas suffisante pour renverser les résultats du 23 juin dans les districts de La Neuveville et de Courtelary, mais l'importante minorité — encore renforcée — qui se manifestera lors du scrutin du 16 mars démontrera que le brûlot jurassien va menacer de plus en plus la paix bernoise et la paix confédérale.

Un parallèle qui fonde l'inquiétude des défenseurs du français dans le Jura (qui mettent également le doigt sur le danger d'un déséquilibre encore plus marqué entre la Suisse allemande et la Suisse française) :

ANNEXE

L'enjeu de la langue

Si la campagne pour la votation du 16 mars prochain est beaucoup plus « dure » et passionnelle que la précédente, un certain nombre de documents ont cependant vu le jour qui laissent apparaître au grand jour des informations capitales, et qui doivent intéresser la Suisse romande tout entière.

Tel cet état de la situation linguistique dans le Jura romand (recensement fédéral de 1970) publié par l'Association romande pour la défense de la

langue française dans un opuscule intitulé « Menace sur la frontière des langues » (1975).

Points de repère de base. Population totale : Jura-Nord, 67 608 habitants; Jura-Sud, 58 486; soit 126 094 habitants, dont 17 692 étrangers (14 %) (sans la ville de Moutier, qui pourrait se joindre au canton du Jura, les francophones du Jura-Sud, c'est-à-dire ceux qui sont recensés de langue française, représenteraient 4,1 % de la population totale bernoise si le Jura-Sud restait partie intégrante du canton de Berne — la proportion régulière des Romands établis dans l'ancien canton, en diminution régulière, atteint à peine 4,6 % de la population totale).

Le précédent romanche

— « La minorité romanche des Grisons représentait 29 % de la population cantonale lors du recensement fédéral de 1960. Dix ans plus tard, elle est tombée à 23,4 %, et son sort est scellé aux yeux de tous les observateurs. Il arrivera un jour où l'allemand aura gagné toutes les communes, les parlers rhéto-romanches n'étant plus connus que des spécialistes. »

Et le raisonnement qui sert de conclusion à un vote négatif le 16 mars :

« Le principe de la territorialité des langues, appliqué à bien plaisir ici ou là, voire invoqué par le Tribunal fédéral dans son arrêt sur l'ouverture d'une école française à Zurich, n'est pas réellement consacré par le droit suisse. Il n'est admis ni dans le canton des Grisons, où le peuple romanche est d'ores et déjà condamné à la germanisation, ni sur le plateau (Fribourg) où l'on constate une poussée de l'allemand.

RESSORTISSANTS SUISSES

	Total	Français	%	Allemand	%	Italiens et autres	%
Porrentruy	23 140	21 294	92	1 666	7,2	180	0,8
Delémont	23 430	20 384	87	2 864	12,2	182	0,8
Fr.-Montagnes	7 719	6 963	90,2	708	9,2	48	0,6
Moutier-Nord	4 988	4 452	89,3	525	10,5	11	0,2
	59 277	53 093	89,6	5 763	9,7	421	0,7
Courtelary	22 351	17 533	78,4	4 465	20	353	1,6
La Neuveville	4 932	3 612	73,2	1 254	25,4	66	1,4
Moutier-Sud ¹	21 842	17 936	82,1	3 633	16,6	273	1,3
	49 125	39 081	79,6	9 352	19	692	1,4

¹ La ville de Moutier, comprise ici dans Moutier-Sud, compte 7 090 habitants, dont 6 085 de langue française (85,8 %), 895 de langue allemande (12,6 %) et 110 autres (1,6 %).

Une sécurité aléatoire

» Ce principe, qui constitue plus un « modus vivendi » qu'une règle de droit, n'est donc pas à même de garantir au Jura-Sud la pérennité de sa culture française. Il ne saurait être un rempart juridique, car aucune norme contraignante n'existe sur le plan fédéral. Et fût-il inscrit dans la Constitution cantonale que cela ne serait pas une assurance durable, car le peuple bernois souverain (majoritaire à 95 %) pourra toujours, selon sa conception du moment, modifier l'ordre constitutionnel au profit de la langue allemande. »

AVS: les vieux trinqueront

Après les coupes budgétaires de janvier certains se sont un peu vite consolés : malgré une réduction massive de la contribution publique (— 40 %) les rentes AVS/AI ne seraient pas touchées, leur aurait-on dit, et c'était là l'essentiel... Certes, ajoutait-on, les cotisations passent de 9 à 10 % du revenu, mais c'est un moindre mal. Espoir déçu (mais pouvait-on y croire ?); il s'agissait en fait du premier pas d'une attaque en règle contre l'assurance-vieillesse. Dans un message aux Chambres, le gouvernement demande maintenant la compétence d'adapter les rentes au renchérissement pour 1976 et 1977. Mais cette adaptation se fera « avec retenue »; en cas d'inflation modérée, pas de compensation; en cas de flambée des prix, compensation partielle seulement. Ce n'est pas tout. La réduction de 540 millions décidée en janvier est abrogée et remplacée par

un arrêté qui fixe à 9 % la part des contributions publiques aux dépenses AVS (la loi actuelle impose un minimum de 15 %). Si ce projet est accepté en juin par les Chambres, le référendum lancé contre la réduction primitive devient sans objet.

Joli tour de passe-passe.

Mais cela ouvrira peut-être enfin les yeux à cette majorité du Parti socialiste suisse qui n'a que bien faiblement résisté au programme budgétaire d'austérité et qui a refusé le front commun de la gauche pour un référendum (cf. DP 304).

Gouvernement et parlement n'ont pas suivi la proposition de l'ultra Eibel de diminuer les rentes de 4 %; l'attaque était trop directe à huit mois des élections. Pourtant le résultat risque de n'être guère différent.

L'histoire d'une longue attente

Il a fallu près de cinquante ans de luttes et de tergiversations pour que les retraités obtiennent le minimum vital. En décembre 1972 le peuple et les cantons approuvaient une nouvelle base constitutionnelle qui prévoit entre autres que « les rentes doivent couvrir les besoins vitaux dans une mesure appropriée » et qu'elles « doivent être adaptées au moins à l'évolution des prix ». Mais il a suffi de quelques mois d'une conjoncture moins favorable pour qu'immédiatement la droite remette en question cet acquis.

En 1973, alors qu'on fêtait le 25^e anniversaire de l'entrée en vigueur de l'AVS, tous les discours de cantine ont chanté les mérites de cette assurance « qui s'est développée avec lenteur certes, mais qui maintenant est solidement établie. » En période de rapide prospérité les retraités ont été les derniers servis; patience et longueur de temps, leur a-t-on dit. A la moindre difficulté, ils sont

cette fois les premiers, mais c'est pour se serrer la ceinture.

C'est en 1925 déjà que la Confédération reçoit la compétence d'instituer par voie législative l'assurance en cas de vieillesse et des survivants (AVS) et l'assurance en cas d'invalidité (AI). La loi de 1931 qui instituait des cotisations et des rentes uniformes et minimales ne passe pas le cap de la votation populaire demandée par les libéraux et les communistes.

Ensuite c'est la crise et le chômage, les personnes âgées peuvent attendre.

C'est à la fin de la guerre seulement et grâce à l'expérience concluante des caisses de compensation pour perte de gain, qu'une loi d'application voit le jour, malgré un référendum lancé par les libéraux, eux encore.

Nous sommes en 1947; c'est le système que nous connaissons aujourd'hui encore : assurance obli-

gatoire, cotisations perçues sur le revenu global, rentes différenciées. Trois points de litige :

— l'assurance n'est qu'un appoint et ne garantit pas le minimum vital;

— le financement des pouvoirs publics est limité à 50 % des dépenses totales par la constitution, mais il restera constamment très inférieur;

— l'amélioration et l'adaptation au coût de la vie ne sont pas prévues par la loi.

EVOLUTION DES RENTES ORDINAIRES AVS (MONTANTS MENSUELS)

Etapas	Rente simple	
	Minimum	Maximum
Loi 1.1.1948	40	125
2 ^e revision ¹ (1.1.1954)	60	142
4 ^e revision (1.1.1957)	75	155
5 ^e revision (1.1.1961)	90	200
6 ^e revision (1.1.1964)	125	267
Renchérissement (1.1.1967)	138	294
7 ^e revision (1.1.1969)	200	400
Renchérissement (1.1.1971)	220	440
8 ^e revision :		
1 ^{re} phase (1.1.1973)	400	800
2 ^e phase (1.1.1975)	500	1 000

¹ Pas de modifications à la 1^{re} et à la 3^e revision.

Motions parlementaires, pétitions, mémoires, initiatives populaires vont faire se développer peu à peu cette assurance embryonnaire.

Quelques points de repère :

1960 : introduction de l'AI sous la pression de deux initiatives communiste et socialiste.

1963 : la conception des trois piliers est élaborée; la rente AVS reste un appoint qui doit être complétée par la caisse de retraite professionnelle et l'épargne personnelle.

1965 : loi sur les prestations complémentaires qui alloue des subventions aux cantons qui veulent bien faire des versements supplémentaires aux retraités.

1968: le Conseil fédéral rejette la création de caisses professionnelles obligatoires, ce fameux deuxième pilier, demandé par une initiative des syndicats chrétiens, sous prétexte que la situation dans ce domaine évolue favorablement. En fait 60 % des travailleurs ne bénéficient pas d'une assurance professionnelle à cette époque et deux cent mille retraités n'ont que leur rente AVS pour vivre.

La 7^e révision prévoit la possibilité d'adapter les rentes tous les trois ans ou chaque fois que l'indice des prix a augmenté de 8 %.

1973-1975 : 8^e révision en deux temps; amélioration substantielle des rentes, mais aussi attaque immédiate du niveau de vie nouvellement acquis des retraités (après l'acceptation par le peuple et les cantons du principe constitutionnel d'un deuxième pilier...).

La balance

C'est-à-dire

La terrible oraison

Du juste et de l'injuste.

Et le fléau

Le cri de l'homme

Dans le milieu.

Gilbert Trolliet

Interruption de grossesse: au-delà de la polémique, des faits

Depuis le 1^{er} janvier dernier, en matière d'interruption de grossesse, une solution des délais a pris force de loi en Autriche; et malgré les efforts d'une association regroupant essentiellement des forces conservatrices, partisans convaincus d'une solution des indications (« Aktion Leben »), il y a fort peu de chances que le vent tourne et que l'on en revienne, par voie d'initiative éventuellement, à un régime plus restrictif. Ce, chez notre très catholique voisin.

Il fallait rappeler l'évolution autrichienne au moment où le débat sur l'interruption de grossesse était à l'ordre du jour des Chambres fédérales (communistes, indépendants et socialistes ont été les seuls avant la session à prendre parti clairement et sans réticence pour la solution de la majorité de la commission du National), au moment où l'« exemple » allemand pourrait modifier le rapport des forces sous la coupole.

Comme on le sait, la RFA est en effet en panne de législation claire sur le sujet après l'arrêt du tribunal constitutionnel de Karlsruhe, rendu public il y a quelques jours, et déclarant que la solution dite du délai qui autorisait l'avortement libre au cours des douze premières semaines de grossesse, à condition qu'il soit pratiqué par un médecin, n'était pas conforme à la Constitution (la loi avait été votée une première fois le 24 avril 1974 et adoptée définitivement le 5 juin). Rappelons que dans ses attendus, le tribunal considère « grosso modo » que la vie à naître est protégée par la Constitution allemande et qu'il est impossible de distinguer entre les étapes du développement de l'homme (les articles invoqués : le premier, qui fait un devoir à toutes les instances étatiques de respecter et de protéger la dignité de l'homme; le deuxième, qui indique que chacun a droit à la vie et à l'intégrité corporelle).

Ces précisions pour exclure tout amalgame polémique avec la situation dans notre pays ! Revenir à la réalité helvétique, c'est en effet constater tout d'abord clairement le caractère inadéquat de la

législation en vigueur. Faut-il rappeler que, malgré le nombre élevé des « interventions illégales pratiquées en Suisse, seules trente-cinq personnes, en 1972, ont encouru à ce chapitre les foudres de la loi ?

Des chiffres révélateurs

Condamnations sur la base des dispositions pénales existantes (l'article 118 menace la personne enceinte qui avorte, ou se fait avorter, de l'emprisonnement; l'article 119 punit le tiers, qui agit avec le consentement d'une personne enceinte, ainsi que celui qui aura prêté assistance à une personne enceinte en vue de l'avortement à des peines de réclusion ou d'emprisonnement) :

Année du jugement	Selon l'art. 118	Personnes enceintes	Instigateurs et auxiliaires	Selon l'art. 119	Ch. 1	Ch. 3 ¹
1950	548	indications non séparées		119	indications non séparées	
1960	297	166	131	117	104	13
1970	89	44	45	31	22	9
1971	107	63	44	37	27	10
1972	27	11	16	8	7	1

¹ Punit le métier d'avortement.

Revenir à la réalité helvétique, c'est aussi poser nettement que le problème de l'interruption de grossesse ne saurait être résolu sans que soit examinée la situation de la famille dans son ensemble. Ailleurs, au minimum, l'entrée en vigueur de la solution des délais s'accompagne de la mise en activité de toute une série de lois concernant notamment le congé-maternité, l'indemnité à verser au prorata du nombre d'enfants, la création de centres de planning familial.

Des buts concrets pour un combat difficile

Dans toute la Suisse ont résonné, le week-end dernier, les appels des syndicats à la lutte pour la sécurité de l'emploi et du revenu. Le président de l'USS, Ezio Canonica, appelait à Zurich, à la « solidarité et à l'action commune », tandis que le socialiste et syndicaliste Helmut Hubacher, réfutant le reproche des organisations patronales faisant le grief aux syndicats de mener une « politique de la rue » s'écriait : « Ou bien nous avons une collaboration sociale, ou elle est morte. Alors il ne reste que la lutte ».

Dans ce contexte, et pour fixer les positions, il faut aussi écouter le patronat. Le directeur de l'Union centrale des organisations patronales suisses, Heinz Allenspach, abordait précisément, fin 1974, le « problème » des revendications sociales devant l'Association suisse des maîtres ferblantiers et appareilleurs. Le moins que l'on puisse dire est que ses propos donnent une nou-

velle urgence à la mobilisation des travailleurs : « (...) La baisse du taux d'accroissement de la productivité favorise le renchérissement. Nous devons clairement souligner le fait qu'il n'est pas possible de répartir plus d'une fois le produit de l'amélioration de la productivité. Jusqu'à présent, la Suisse doit principalement à l'inflation des revendications de tous ordres l'intolérable renchérissement du coût de la vie qu'elle connaît. Si la croissance réelle diminue sans que les revendications suivent une évolution parallèle — comme cela semble être le cas — nous devons nous attendre à une hausse redoublée des prix.

» Mettre un frein aux revendications est une entreprise pénible et impopulaire, mais à laquelle il faudra se résoudre car, en fin de compte, elle servira davantage les intérêts du peuple et du pays qu'une attitude de mollesse face au flot continu des nouvelles exigences matérielles.

L'assurance-chômage garantit nonante jours à raison de 70 à 75 % du salaire sur une année civile. Certaines conventions collectives imposent un léger supplément à l'employeur. Pour le solde, la caisse du syndicat y pourvoira, ou l'assistance publique. Quant aux innombrables apprentis mal dirigés qui ne trouveront pas d'emploi cet été, ils seront contraints aux petites besognes, ou à l'émigration (mais où ?), ou à la délinquance.

Il échet ainsi de revendiquer sur le champ la modification de la législation en vigueur. Même le néo-libéral Giscard d'Estaing offre une année de salaire garanti, aux frais de l'Etat, en vue du reclassement du congédié. En revanche, le chômage partiel est à la charge de l'employeur, d'où les manipulations que l'on devine.

En Suisse, les Chambres pourraient une fois utiliser la clause d'urgence pour un objectif social. Une compensation du chômage de longue durée, à la condition d'être utilisé pour un recyclage professionnel, rencontrerait l'intérêt général. Le chô-

meur trouverait un nouvel instrument de travail adapté aux secteurs de pointe, sans être à la merci de conditions léonines. Les entrepreneurs intelligents obtiendraient une main-d'œuvre qualifiée.

Qui paierait ? L'Etat, les cantons, les patrons, les travailleurs ? Sans doute chacun, à l'helvétique. Remarquons au demeurant qu'un prélèvement d'un pour cent sur le revenu du travail ne rapporterait bientôt pas loin d'un milliard par an. Ce n'est pas payer trop cher la paix sociale et la sécurité des familles. Enfin, à côté des petites et moyennes entreprises marginales ou provinciales qu'on étrangle (voir Bailly en Valais), il y a encore quelques chimistes et métallurgistes florissants qui feraient volontiers un petit sacrifice.

Il faut utiliser la crise à des fins positives. Opérer à chaud. Il n'y a pas si longtemps que l'on s'inquiétait de la réduction du temps de travail, de l'utilisation des loisirs, de l'abandon des vertus civiques, de la consommation jouisseuse. Et aussi du vieillissement de la population, de la charge

Dans bien des cas aujourd'hui, c'est une telle politique qui transparait des mesures patronales prises pour « parer à la crise ». Et il y a loin de telles prises de position à la poursuite d'un dialogue entre « partenaires » sociaux... La mobilisation des travailleurs dans des manifestations de masse peut, dans de telles perspectives, être le premier signe d'un changement des rapports de forces dans l'entreprise ou dans l'usine; mais il faut admettre que, samedi et dimanche dernier, les syndicats n'ont pas encore esquissé de plans d'action au-delà d'une certaine violence verbale.

Nous poursuivons ci-dessous (cf. DP 307) une réflexion sur la sécurité de l'emploi qui devrait déboucher sur des propositions pratiques et ouvrir la voie à des revendications. Sous le titre « Refuser l'alternative du patronat », nous nous étions arrêtés la semaine dernière sur deux hypothèses de travail, la révision de la législation sur l'assurance-chômage et la « formation-mobilité », hypothèses que nous développons maintenant.

des vieillards et du poids des jeunes, de la routine fastidieuse dans tous les métiers pratiqués trop longtemps, y compris les professions libérales. N'est-ce pas l'occasion de faire d'une pierre deux coups ?

Certains groupes de la gauche revendiquent la réduction de l'horaire hebdomadaire de travail. Cela est nécessaire, mais non suffisant. Il nous paraît indispensable d'explorer aussi la réduction du travail annuel, puis également l'introduction de l'année sabbatique. Les heures, semaines et mois ainsi dégagés seraient destinés non pas à passer davantage d'heures devant la télévision, mais à des stages de formation, à des cours de recyclage, ou simplement à des enseignements culturels. Dans ces conditions, il n'est même pas certain que le raccourcissement des horaires aboutirait à une baisse de production. Le travailleur, doté enfin d'une culture générale, plus curieux, avec un horizon plus large, plus dispos aussi, aurait sans doute un meilleur rendement. Comme les ouvriers

anglais lors de la semaine de trois jours. En outre, la chasse au gaspillage épargnerait bien des heures de travail.

Mais surtout un tel système permettrait une meilleure mobilité (conçue comme un droit de travailleur et non pas comme un instrument de rentabilité entre les mains du patron) de la main-d'œuvre et, partant, plus de plaisir au travail. Ceci à tous les échelons, du manoeuvre qualifié à l'universitaire, qui ne seraient plus enfermés pour quarante-cinq ans dans la même routine. Ce système introduirait en outre une meilleure préparation à la retraite, qui souvent s'abat sur un être fatigué comme un coup de poing. Une retraite progressive ne se marierait d'ailleurs pas trop mal avec ce régime humain. Et l'on ne verrait plus, comme à la TV romande, d'anciennes ouvrières

obligées d'écouter Mme Schwarzenbach (de l'industriel, pas du James) leur lire des contes autour d'une tasse de thé.

Lors de la même émission (Temps présent) Max Schmidheiny professait que nous vivons au-dessus de nos moyens. Il oubliait simplement qu'il faut avoir une forte culture et/ou beaucoup d'argent pour ne pas céder à la tentation de la consommation. L'ouvrier modeste ne dispose ni de l'espace, ni du calme, ni du confort, ni de la bibliothèque, ni même de la disponibilité d'esprit qui lui permettraient, au terme d'une journée ou d'une semaine de travail, de se cultiver, de méditer, d'écouter de la musique. Il n'a pas davantage les moyens d'investir dans des valeurs de rapport. De surcroît, le grutier qui commet une faute de manoeuvre en répond devant les tribunaux et perd

sa place. Le membre d'un Conseil d'administration qui ne prépare pas sa séance et commet une faute de jugement ne changera rien à son mode de vie : tout au plus sa dactylo et quelques ouvriers seront-ils congédiés.

Dès lors, c'est bien en encourageant la formation professionnelle et générale pendant les heures de travail et sans diminution de salaire que l'on améliorera l'économie nationale. Les profits à court terme des propriétaires des moyens de production seront réduits, mais à long terme le produit national brut augmentera.

Cependant, il est aisé de parier que la droite s'opposera à ce schéma, car il lui enlèvera son meilleur argument contre la participation. Hélas, on n'a pas encore découvert l'oculiste pour ce genre de myopie.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La police et le bruit

Mon article concernant la musique de jazz à Lausanne n'a pas plu à la Direction de police (ce que je comprends), qui m'envoie un exposé des « faits » et sans demander de rectification, m'invite fort courtoisement à plus d'« objectivité ». N'étant jamais parvenu à comprendre ce que ce mot voulait dire, je crois bien faire, après avoir exposé le point de vue très *subjectif* (par définition et nécessairement) de mon informateur, de donner le point de vue de l'autre partie :

« 1. *Lapin vert*

» Régulièrement, la Direction de police accorde des autorisations à ce café-restaurant pour des concerts ou des productions les plus variées (musique moderne ou ancienne, jazz compris, récitals, tours de chant, productions de groupements folkloriques, théâtrales, etc.). Ces autorisations sont données aux conditions habituelles et, à aucun moment, il n'y a eu interdiction.

» Vous dites que des « jam-sessions » auraient été

troublées par des incursions de la police. Or, tant au corps de police qu'à la police du commerce l'on ignore tout de ces interventions. De surcroît, le dossier de cet établissement public ne comporte aucune trace de semblables interventions.

» 2. *Centre de loisirs d'Entrebois*

» M. S. W. a organisé assez régulièrement des concerts de jazz, en 1973-1974 dans ce centre réservé, il est vrai, à des jeunes. De nombreuses réclamations ont été enregistrées de la part des voisins, quant au bruit. C'est pourquoi, pendant quelques semaines, l'heure de clôture de ces concerts a été fixée à 2400 h., au lieu de 0100 h. Puis, les contrôles faits au point de vue bruit ayant été satisfaisants, la Direction de police a à nouveau accordé des autorisations jusqu'à 0100 h. A aucun moment les concerts de jazz n'ont été interdits.

» 3. *Salle paroissiale de Villamont*

» Là également, de nombreuses réclamations nous sont parvenues concernant le bruit. Elles étaient fondées et c'est pourquoi la Direction de police, en date du 27 septembre 1974, a pris la décision

de ne plus autoriser l'organisation de soirées dansantes ou musicales dans la Salle paroissiale de Villamont. Le Conseil de paroisse a reconnu le bien-fondé de cette décision. Nous demandions l'insonorisation de la salle, ce qui n'est pas encore fait. (...) »

4. *Pub Britannia*

Dans ce cas également, sans vouloir m'étendre, l'interdiction ne visait nullement le jazz, mais une source de bruit intolérable.

Dont acte. Je suis ravi quant à moi que les choses soient ainsi mises au point. Mon correspondant me reproche de ne pas m'être « renseigné à la source ». Il est vrai... Mais j'ai cinquante-trois ans et je ne me rappelle pas avoir *jamais* vu semblable démarche obtenir autre réponse qu'un démenti, courtois ou indigné. On me répondra peut-être que c'est parce que justement les récriminations n'étaient *jamais* fondées — et j'aime à le croire, du moins en ce qui concerne notre pays.

... J'allais oublier : Avez-vous lu *Nationalistes et Nationaux* d'Henri Guillemin ?

J. C.

Mais qui a envoyé M. Chevallaz au Conseil fédéral ?

Après le vote sur les articles conjoncturels, perplexité gouvernementale et perplexité des commentateurs patentés de la « vox populi » ; en Suisse romande, de ci de là, et sur des airs triomphants, quelques appels en faveur de l'initiative Debétaz/Regamey pour une modification de l'article 89 bis de la Constitution. Bref, c'est le retour au néant, avec en prime l'affirmation d'une droite conservatrice en pleine euphorie.

Pour nous, la leçon du scrutin :

1. Une fois de plus, la droite prend la responsabilité d'une rupture du consensus de gouvernement. Et comment admettre que cette droite radicale, surtout dans les circonstances difficiles actuelles, au moment où le peuple succombe à une réaction compréhensible de repli, exploite démagogiquement le désarroi général et fasse fi de ses responsabilités ? Car ces responsabilités existent

bel et bien : la présence de M. Chevallaz au gouvernement en témoigne !

Le double jeu radical (une allure de formation gouvernementale et un comportement de parti d'opposition) peut compromettre tout le fonctionnement de la démocratie directe dans notre pays si les relais entre les partis et les institutions se trouvent systématiquement coupés. Sombre perspective pour le 8 juin prochain où un nouveau « non » facile serait encore plus dommageable.

D'ores et déjà, la leçon est claire pour le ministre des finances et ancien syndic de Lausanne : a-t-il, dans ces conditions, encore sa place au Conseil fédéral ? et si oui, qui représente-t-il ?

A noter enfin la situation paradoxale du PSS, seul parti gouvernemental à n'avoir pas fait défection (même au niveau cantonal), et qui, tout en ayant de sérieux motifs de se méfier d'un combat porté depuis toujours par les bourgeois, pâtit au premier chef de la défaite...

2. Une fois de plus, ambiguïté de la réponse du souverain. Si le projet officiel a été finalement refusé, cela traduit, à n'en pas douter une méfiance instinctive, et peu fondée en l'occurrence,

face à un certain dirigisme. Or dans la réalité économique et sociale helvétique, il n'y a pratiquement aucune chance pour que soit véritablement mis un frein à une concentration de plus en plus importante des pouvoirs conjoncturels entre les mains de spécialistes ayant au moins une vue des problèmes à l'échelle helvétique : le train est lancé, l'issue négative de la consultation du week-end dernier n'y fera rien, et en cela les espoirs des « vainqueurs » seront déçus. Une bonne occasion de contrôler la direction du convoi un peu plus démocratiquement est seulement perdue : les détenteurs actuels du pouvoir économique, jaloux de leurs privilèges, et habiles à camoufler leur prééminence sous des dehors libéraux, ont encore les mains libres.

3. Une fois de plus, il est bien sûr inutile de s'arrêter sur une défaite. Là, la participation au vote a été si faible, le « score » final si serré, que l'on voit fort bien le gouvernement remettre très rapidement les articles conjoncturels sur le métier. D'autant plus vite que, la crise aidant, de tous côtés viendront les appels pour une politique conjoncturelle digne de ce nom...

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Nouvelles feuilles

La conférence de presse du patronat des arts graphiques, dont la presse a largement rendu compte, a noté que seuls dix-neuf journaux n'ont pas enregistré de déficit en 1974. L'augmentation des charges et la diminution des produits ont été sensibles. Le volume des annonces a diminué de 4,8 % en juin 1974 et celui des offres d'emploi, à elles seules, de 13,3 %. En décembre ce recul était de 9,6 % (offres d'emploi 21,4 %) et en janvier 1975 le mouvement s'accroissait puisque le recul était de 24 % (emploi : 40 %).

Cette évolution n'empêche pas des éditeurs de fonder de nouvelles feuilles. Ce sont d'ailleurs des journaux de gauche pour lesquels la partie publicitaire n'a pas par expérience autant d'importance.

Le « Leser Zeitung » a publié son deuxième numéro. Premier bilan : cinq cent sept abonnés et quelques milliers d'exemplaires du numéro 1 vendus, ce qui assure la publication de deux à trois numéros. Dans ce numéro 2, un article très bien documenté sur « l'éjection » du rédacteur en chef de la revue féminine « Annabelle », coupable d'avoir cherché à sortir de la formule habituelle « Sois belle et tais-toi » pour aborder des problèmes vitaux d'une manière critique. Ce rédacteur avait au surplus parlé ouvertement des interventions des annonceurs au cours de l'émission télévisée « Kassensturz ». Depuis lors on a appris que la grande majorité de l'équipe d'« Annabelle » s'est solidarisée avec le rédacteur en chef et a quitté le bi-mensuel, dont le volume souffre aussi de la réduction des budgets publicitaires.

Un autre exemple : la « National Zeitung » publie chaque samedi deux suppléments de haut niveau

« NZ am Wochenende » (La fin de semaine de la NZ) et « NZ Panorama ». Auparavant il s'agissait de deux cahiers avec quelques pages de textes et autant, sinon plus, de publicité. Aujourd'hui, un seul cahier pour les deux suppléments (dix pages de textes et deux de publicité) !

Et pourtant le numéro zéro de l'hebdomadaire socialiste et syndicaliste zurichois « AZ » vient de paraître pour tenter de recruter cinq mille abonnés. Demi-format, seize pages, un déficit budgété de 150 000 francs sur un total de dépenses de 460 000 francs. De quoi donner le frisson !

Au surplus, on découvre chaque semaine de nouveaux journaux imprimés selon des procédés bon marché et renonçant à la publicité. Il conviendra de revenir un jour sur ce problème du « maquis » journalistique qui est probablement l'ébauche d'une solution pour une presse politique autonome.